

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mercredi 1^{er} février 2017 à 20 h à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Paul Lavallière, François Leduc, Daniel Pitre et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le conseiller Christian Brault, formant quorum.

Sont absents à cette séance madame la conseillère Mélanie Genesse et monsieur le maire Yves Daoust.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

17-02-026 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

17-02-027 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 1^{er} février 2017.

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et résolu

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague retire les points suivants de l'ordre du jour, soit :

- 5.1 Adoption du rapport annuel 2016 pour transmission à la MRC de Beauharnois-Salaberry et au ministère de la Sécurité publique
- 6.6 Auscultation des rues autres que locales 1 et 2 – Octroi du mandat

et adopte l'ordre du jour suivant, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2017
4. Période de questions/intervenants
5. Sécurité incendie
 - ~~5.1 Adoption du rapport annuel 2016 pour transmission à la MRC de Beauharnois-Salaberry et au ministère de la Sécurité publique~~
6. Administration générale
 - 6.1 Règlement 14-108-1 modifiant le règlement 14-108 relatif à l'occupation du domaine public sur le territoire de la Municipalité – Adoption
 - 6.2 Demande adressée au MAMOT – Pouvoir des élus : Appel conférence pour quorum
 - 6.3 Autorisation d'embauches :
 - Brigadière
 - Employés temporaires
 - 6.4 Système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMEAU)
 - 6.5 Construction d'une patinoire – Demande d'aide financière adressée au Fonds AgriEsprit de la Financière agricole
 - ~~6.6 Auscultation des rues autres que locales 1 et 2 – Octroi du mandat~~

- 6.7 Annexion d'une partie du territoire de Saint-Stanislas-de-Kostka – Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un contrat à un arpenteur-géomètre
- 6.8 Comptes à payer
- 6.9 Journées de la persévérance scolaire 2017 – Appui de la Municipalité
- 7. Varia
 - 7.1 Tirage au sort de la salle Éveline-Meloche – Période des fêtes 2017-2018
 - 7.2 Demandes d'appui de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
 - Renouvellement du Programme d'études en mécanique agricole
 - Formation menant à un DEP en opération d'équipements de production
- 8. Levée de la séance

ADOPTÉ

17-02-028 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2017

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2017, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / SERVICE DU GREFFE

17-02-029 RÈGLEMENT 14-108-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-108 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE – ADOPTION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 14.16.1 du *Code Municipal du Québec*, une municipalité locale peut réglementer les fins et les conditions auxquelles elle peut autoriser l'occupation du domaine public sur son territoire;

ATTENDU que le Conseil désire modifier le règlement n° 14-108 relatif à l'occupation du domaine public de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague afin de tenir compte de l'adoption du règlement concernant l'entretien des fossés de chemins publics;

ATTENDU qu'une copie du règlement a été soumise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU l'avis de motion donné par M. Christian Brault, lors de la séance ordinaire du Conseil du 11 janvier 2017;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et résolu

Que le règlement portant le numéro 14-108-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

17-02-030

AMENDEMENT AU *CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC* ET TOUTE AUTRE LOI MUNICIPALE AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE – DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans le *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

De demander au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux Guy Leclair et Stéphane Billette ainsi qu'aux municipalités du Québec et MRC du Québec, pour appui.

ADOPTÉ

17-02-031 SYSTÈME DE SUIVI DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (SOMAEU) DU MDDELCC – OCTROI DE CONTRAT ET PROCURATION À AQUATECH, SOCIÉTÉ DE GESTION DES EAUX INC.

ATTENDU qu'en janvier 2017 le système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ne sera plus fonctionnel;

ATTENDU que maintenant les exploitants municipaux devront passer par le système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAEU) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) via l'entremise du service clicSÉCUR – Entreprises;

ATTENDU l'offre de services déposée par Aquatech, Société de gestion des eaux inc., pour l'inscription, la validation et la transmission des données requises au SOMAEU, au montant de 1 440 \$, taxes en sus;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser par procuration externe cette entreprise pour consulter et transmettre lesdits documents dans le cadre de ce mandat;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et résolu

D'octroyer le contrat de services pour l'inscription, la validation et la transmission des données requises par le SOMAEU du MDDELCC à l'entreprise Aquatech, Société de gestion des eaux inc.

Que soit donnée une procuration externe à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc., dont la date de début prend effet immédiatement pour se terminer au 31 décembre 2017, correspondant à la date de fin du contrat avec l'entreprise.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente.

ADOPTÉ

17-02-032 CONSTRUCTION D'UNE PATINOIRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ADRESSÉE AU FONDS AGRIESPRIT DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE

ATTENDU le projet en cours de planification de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague visant la construction d'une nouvelle patinoire municipale;

ATTENDU l'existence du programme d'aide financière Fonds AgriEsprit de la Financière Agricole, ayant pour but de mettre en valeur les collectivités rurales;

ATTENDU que le projet de construction d'une patinoire est admissible à une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à préparer et déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds AgriEsprit de la Financière Agricole, pour la construction d'une patinoire.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cette demande.

ADOPTÉ

17-02-033 ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA (MONTÉE DES CÈDRES) – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'OCTROI D'UN MANDAT À UNE FIRME D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

ATTENDU la nécessité de réaliser des opérations techniques requises par les instances gouvernementales dans le cadre du projet d'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka (montée des Cèdres), située à l'ouest de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres sur invitation auprès de firmes d'arpenteurs-géomètres pour la réalisation des opérations techniques requises par les instances gouvernementales dans le cadre du projet d'annexion d'une partie du territoire (montée des Cèdres) de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

ADOPTÉ

17-02-034 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 153 915,54 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

17-02-035 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2017 – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

ATTENDU que depuis maintenant 10 ans, le Québec se mobilise pour la réussite éducative des jeunes dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire (JPS);

ATTENDU que les JPS sont célébrées chaque année simultanément dans toutes les régions du Québec durant la 3^e semaine du mois de février;

ATTENDU l'importance de mobiliser et d'activer l'ensemble de la société autour des jeunes pour leur parler d'efforts, de persévérance, de risques de décrochage scolaire et des avantages d'un diplôme;

ATTENDU que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie;

ATTENDU que la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

Que le conseil municipal de Saint-Louis-de-Gonzague proclame la semaine du 13 au 17 février 2017 *Journées de la persévérance scolaire 2017*.

ADOPTÉ

VARIA

LOCATION DE LA SALLE ÉVELINE-MELOCHE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2017-2018 – TIRAGE AU SORT

Le résultat du tirage au sort pour la location de la salle Éveline-Meloche pour la période du 15 décembre 2017 au 15 janvier 2018 va comme suit :

25 décembre 2017 :	Micheline Demers
26 décembre 2017 :	Marie-Lynn Monteith
29 décembre 2017 :	Robert Brault, Danielle Jetté
1 ^{er} janvier 2018 :	Yvon Myre
6 janvier 2018 :	Camille Lefebvre

17-02-036 OBTENTION DU PROGRAMME MENANT AU DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES EN MÉCANIQUE AGRICOLE – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

ATTENDU le besoin des industries de la région d'avoir des mécaniciens d'équipements agricoles compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

ATTENDU que l'activité agricole est au cœur de l'activité économique régionale;

ATTENDU que le territoire desservi par le centre de formation professionnelle est principalement agricole;

ATTENDU que le Programme de mécanique agricole (ouvriers agricoles) se retrouve parmi les programmes visés dont l'offre est jugée insuffisante en Montérégie;

ATTENDU les investissements et contributions apportés depuis janvier 2015 au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin d'y construire un nouvel atelier, faire l'acquisition de certaines machineries et réaménager certains locaux utilisés;

ATTENDU la contribution des entreprises de la région qui fait preuve des besoins de main-d'œuvre et de la mobilisation du milieu;

ATTENDU la demande d'appui transmise à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague par la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, le 25 janvier 2017;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Pitre
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'appuyer la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands dans ses démarches afin que soit offert le *Programme d'études professionnelles en Mécanique agricole* au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome, et ainsi répondre aux besoins de la région.

De transmettre copie de la présente résolution à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands.

ADOPTÉ

17-02-037 OBTENTION DU PROGRAMME MENANT AU DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES EN OPÉRATION EN ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

ATTENDU le besoin des industries de la région d'avoir des opérateurs d'équipements de production compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

ATTENDU le développement de parcs industriels dans la région dans les années à venir;

ATTENDU que le Programme d'Opération d'équipements de production se retrouve parmi les programmes visés dont l'offre est jugée insuffisante en Montérégie;

ATTENDU que le programme d'opération d'équipements de production répond à plusieurs secteurs d'activités spécifiques tels que chimique, plastique, agroalimentaire et métallurgie;

ATTENDU que ces différents secteurs d'activités sont actifs et en expansion dans les MRC du Haut-Saint-Laurent et de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que ces différents secteurs d'activités s'inscrivent dans les axes de développement identifiés par le Centre local de développement lors de la planification stratégique du développement de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU la proximité du centre de formation professionnelle de la Pointe-du-Lac permettant d'offrir un modèle travail-études pour bonifier la formation et assurer une relève qualifiée en Montérégie-Ouest;

ATTENDU la demande d'appui transmise à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague par la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, le 25 janvier 2017;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et résolu

D'appuyer la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands dans ses démarches afin d'obtenir l'autorisation du MEES d'offrir le Programme en Opération d'équipements de production et ainsi répondre aux besoins de la région.

ADOPTÉ

17-02-038 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 15.

ADOPTÉ

Christian Brault
Conseiller

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière